Cross Régional FSGT

Dimanche 20 janvier 2018

BAGNOLET

Parc départemental

Jean Moulin - Les Guilands

Organisation

Jurys et officiels

Des clubs et des officiels sont déjà impliqués dans l'organisation.

Il conviendra toutefois que les autres clubs fournissent les juges à l'arrivée et des commissaires de parcours, comme cela est la tradition dans le cadre d'organisations FSGT solidaires.

- Directeur de réunion ---> Philippe Lepage (ASGB)
- Secrétariat/Informatique ---> Hervé Manuel (USMA) + Mauricia Benon (BMSA) + 1 CSB
- Arrivée ---> Luc Blanchard (SDUS) + Michel Colombo (CAR) + 1 ESV + 1 NLSA
- Juge arbitre ---> Philippe Renaudin (ASGB)
- Chronométreur ---> Jacques Gillot (ABDO)
- Starter ---> jean Yves Quemener (TAC)
- Animation podium/protocole ---> Philippe Renaudin et Malik Rachidi (USMA)

Tout club ne présentant pas d'officiel ne pourra participer. Prévoir un officiel par tranche de 25 coureurs.

Récompenses

Dans chaque catégorie sont décernées :

- 1 médaille aux 3 premiers, (sauf cross court)
- 1 coupe par équipe
- 1 médaille à tous les moustiques filles et garçons

Classements par équipe

Catégories de jeunes garçons et filles (Poussins, Benjamins et Minimes)	Les 3 premiers
Catégories cadets, cadettes, juniors garçons et filles	Les 3 premiers
Catégories séniors masculins 1 et 2 confondus	Les 4 premiers
Catégories séniors filles 1 et 2 confondues	Les 3 premières
Catégorie vétéran 1	Les 4 premiers
Catégorie vétéranes 1	Les 3 premières
Catégories vétérans et vétéranes 2	Les 3 premiers
Catégories vétérans et vétéranes 3 et 4 confondus	Les 3 premiers

Pour les clubs présentant deux équipes dans une même catégorie, il conviendra donc de prendre en compte le fait que les classements s'établissent sur 3 ou 4 coureurs.

Attention

Tous les participants sont qualifiés automatiquement aux Championnats de France FSGT de Cross Country qui se dérouleront le 3 mars 2019 à Allonnes (72).

Les athlètes du club organisateur ne participant pas aux épreuves du Championnat auront la possibilité d'être qualifiés aux Fédéraux sur leur propre demande.

Engagement et réglementation

1. La participation aux Championnats départementaux de cross est obligatoire pour pouvoir participer aux Championnats régionaux et aux Championnats fédéraux.

2. **Tous les licenciés des clubs FSGT seront automatiquement engagés pour cette compétition compte tenu de la non-organisation de l'inter-départemental en Décembre 2018. Cette mesure est exceptionnelle et ne sera pas reconduite les années suivantes.**

3. Tous les participants au cross doivent être licenciés à la FSGT et leur licence 2018-2019 validée.

Les clubs ont jusqu'au 4 Janvier 2019 pour faire les licences de leurs athlètes et payer leur redevance. Les clubs doivent impérativement vérifier que la validation des licences est faite et effective. Les clubs sont responsables des informations transmises, et doivent contrôler les infos (sexe, année de naissance, nom correctement orthographié…). Les organisateurs se chargent d'intégrer les licences validées en informatique jusqu'au 11 janvier 2019 à midi.

Au-delà il ne sera plus possible de s'inscrire au championnat. Aucune inscription sur place.

En cas de réclamation, la présentation de la licence est obligatoire. Aucune réclamation ne sera traitée sans présentation de la licence. Aucune dérogation ne sera accordée sur place.

En cas d'erreur de catégorie constatée après la course, l'athlète sera automatiquement déclassé.

IMPORTANT

4. Compte tenu du différentiel entre les licenciés et les athlètes participant au Championnat, les étiquettes code barre seront à coller sur les dossards. Il faut donc que vous prévoyez un temps pour cela avant le début de la compétition.

5. Suite à la réglementation fédérale, les athlètes seniors et vétérans courent dans leur catégorie initiale.

6. Les athlètes qui ne pourraient participer aux Championnats régionaux peuvent éventuellement être repêchés pour le Championnat de France avec justificatif à fournir dans les 48 heures qui suit l'épreuve du Comité FSGT 93. Rappel : réglementation fédérale de cross + repêchage.

Les athlètes ayant participé à une autre compétition le jour des Championnats régionaux de cross ne pourront être repêchés.

Réglementation cross

1. Départementaux

Ils doivent être organisés dans chaque département où existe au moins un club affilié à la F.S.G.T. Il s'agit d'une épreuve à titre individuel et par équipe, qualificative aux Championnats Régionaux ou Fédéraux selon les règles définies par chaque commission départementale ou régionale.

2. Régionaux

Ils sont directement qualificatifs pour les Championnats de France FSGT. Les responsables régionaux feront parvenir à la C.F.A. le lieu d'implantation du Championnat afin d'en faire le communiqué à tous les clubs par l'intermédiaire du bulletin d'athlétisme de la commission. Les comités régionaux peuvent faire participer le maximum de concurrents tant que cela ne perturbe pas l'organisation de ces Championnats.

3. Championnat de France FSGT

Tout athlète classé lors des Championnats régionaux pourra être qualifié aux Championnats de France FSGT par la commission régionale si ce dernier remplit toutes les conditions (sous réserve de modifications apportées par la FSGT) :

A) Catégories participantes aux Championnats de France FSGT :

Minimes	Par équipes de 6 issues des Comités
Cadettes et Cadets	
Juniors	Femmes et Hommes
Seniors 1 & 2	Femmes et Hommes
Vétérans 1, 2, 3 & 4	Femmes et Hommes

B) Catégories :

Tous les athlètes classés lors des Championnats régionaux pourront être qualifiés aux Championnats de France FSGT par leur commission régionale pour les catégories suivantes :

Cadettes et Cadets	
Juniors	Femmes et Hommes
Seniors 1 & 2	Femmes
Vétérans 1	Femmes
Vétérans 2, 3 & 4	Hommes

Horaires

	Catégorie	Parcours	Distance
8H00	Ouverture du parc – installation		
10H30	Accueil public et jury		
11H00	JM-VM2-VM3-VM4	D + 1MB + 2GB + A	6000 m
11H40	MOF	D neutralisé+ 1PB +A	1100 m
11H50	MOM	D neutralisé+ 1PB +A	1100 m
12H05	PF	D + 1PB + A	1450 m
12H15	PM	D + 1PB + A	1450 m
12H30	BF-BM-MF	D + 2 PB + A	2500 m
12H50	SM1-SM2-VM1	D+ 1 MB + 3 GB + A	8090 m
13H35	SF1-SF2-VF1-VF2	D + 1PB + 1MB + 1GB + A	5000 m
14H10	MM-CM-CF-JF-VM5-VF3-VF4-Cross court TC	D + 1PB + 1GB + A	3520 m
14H40	Fin du programme		

Catégories saison 2018-2019

MOUSTIQUES	NÉ (E) S	EN	2010, 2011 et 2012
POUSSINS	NÉ (E) S	EN	2008 et 2009
BENJAMINS	NÉ (E) S	EN	2006 et 2007
MINIMES	NÉ (E) S	EN	2004 et 2005
CADETS	NÉ (E) S	EN	2002 et 2003
JUNIORS	NÉ (E) S	EN	2000 et 2001
SENIORS 1	NÉ (E) S	ENTRE	1990 et 1999
SENIORS 2	NÉ (E) S	ENTRE	1980 et 1989
VETERANS 1	NÉ (E) S	ENTRE	1970 et 1979
VETERANS 2	NÉ (E) S	ENTRE	1960 et 1969
VETERANS 3	NÉ (E) S	ENTRE	1950 et 1959
VETERANS 4	NÉ (E) S	ENTRE	1945 et 1949
VETERANS 5	NÉ (E) S	ENTRE	1944 et avant

Informations aux clubs participants

Présentation

Le club de l'ASG Bagnolet et la ligue régionale FSGT ont le plaisir de vous inviter au championnat régional de cross 2019.

Cette manifestation se déroulera dans le Parc départemental Jean-Moulin-Les Guilands.

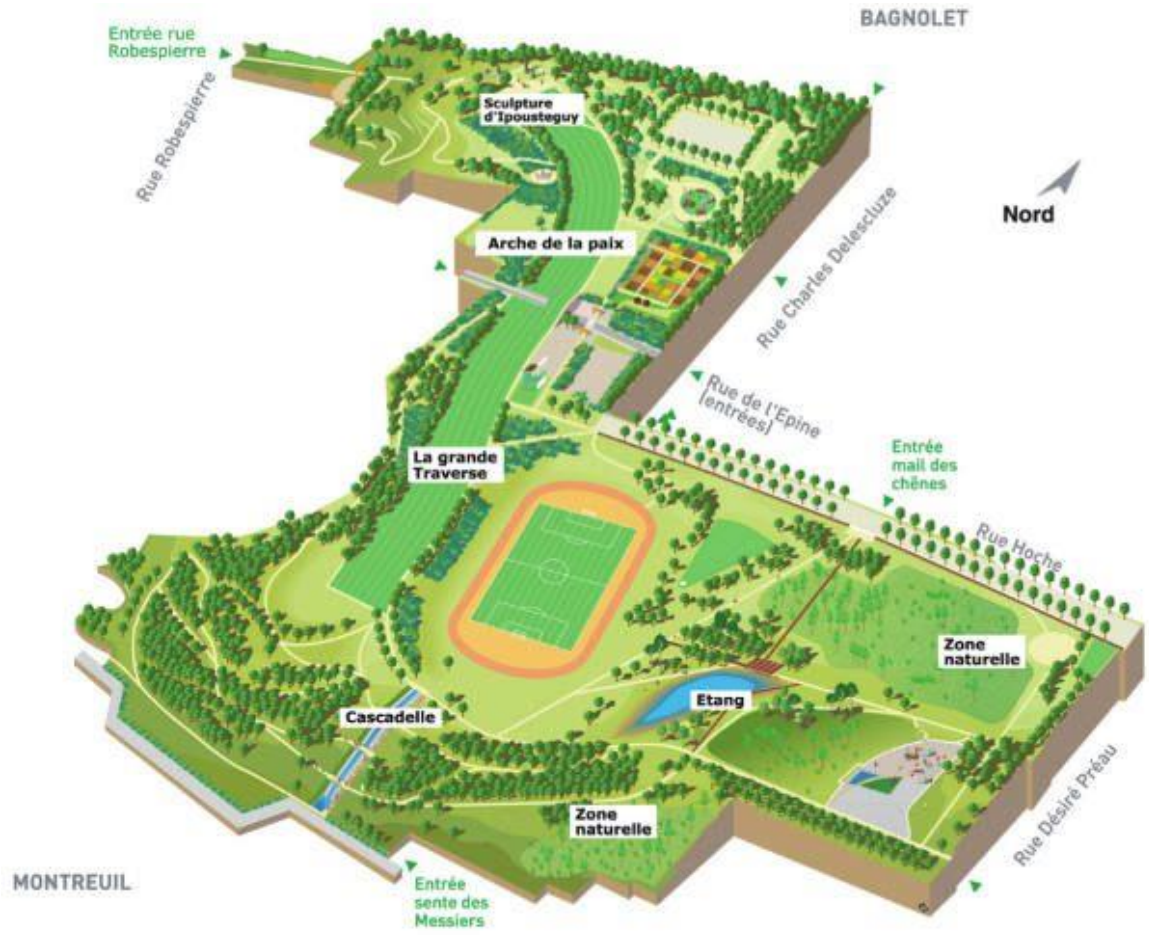

L'Association Sportive et Gymnique de Bagnolet (ASGB)

http://www.asgbagnolet93.com

L'athlétisme est l'une des sections de l'ASGB, club omnisport de plus de 1500 adhérents. L'ASGB est la première association de la ville en terme d'adhérents. Le club fête cette année ses 95 ans d'existence.

Née de la section course à pied, la section athlétisme de Bagnolet s'est fortement développée il y a 14 ans, en pratiquant les activités piste, courses sur route, cross, et en créant une école d'athlétisme.

La section compte aujourd'hui 150 adhérents et une dizaine d'encadrants bénévoles. Vous reconnaissez les athlètes bagnoletais grâce à leur maillot orange.

Le parc Jean Moulin - Les Guilands

http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/-Parc-Jean-Moulin-les-Guilands-.html

Le parc départemental Jean Moulin – les Guilands est à la fois l'un des plus petits parcs du Département avec ses 26 hectares, mais également l'un des plus fréquentés avec 2 millions d'usagers annuels. Il est situé à la limite entre les deux communes de Bagnolet et de Montreuil. Imaginée par le paysagiste Michel Pena, la Grande Traverse, grande surface engazonnée de 600 m de long, relie deux grands balcons sur le paysage parisien : l'un au nord, donne vue sur les tours de la porte de Bagnolet, le Père La chaise, et au loin la tour Eiffel, l'autre au sud découvre le bois de Vincennes, son château et le sud de Paris.

En dehors des lieux aménagés pour l'accueil du public, le parc présente des zones plus « naturelles » que sont les friches et l'étang et ses milieux annexes. Cette diversité de milieux permet la présence d'espèces aux exigences différentes et donne au parc un rôle important comme zone de relais dans une matrice urbaine prononcée. Le parc fait partie du réseau « Natura 2000 en Seine-Saint-Denis ».

Nous invitons chacun à faire preuve du plus grand respect de ce site !

La ligue régionale FSGT d'ile de France :

14 - 16 rue Scandicci
93 508 Pantin cedex
Tour ESSOR - 15ème étage
Tel : 01 49 42 23 24 - Fax : 01 49 42 23 60
Courriel : lif@fsgt.org
https://www.fsgt.org/comites/ligueidf

Situation géographique

BAGNOLET se situe au sud-ouest du département de la Seine-Saint-Denis.

Bus : Ligne 122, Arrêt DELPECHE.

Metro : Métro Gallieni, terminus de la ligne 3,

Informations générales

L'entrée la plus proche de l'accueil à la compétition se situe : RUE DE L'EPINE PROLONGEE à BAGNOLET

ATTENTION : Le parc ne possède pas de parking spécifique :

- Privilégier les transports en commun
- Pour les clubs venant en car :
  - Les cars déposeront les athlètes ;
  - Puis devront se garer RUE JEAN LOLIVE à BAGNOLET afin de ne pas saturer la rue de l'épine prolongée.
- Pour les athlètes venant en voiture, en cas de difficulté pour se garer, il existe un parking public payant au centre commercial Gallieni. Entre la zone Gallieni et le parc, prévoir environ 15 minutes de marche.

Buvette

Une buvette sera à votre disposition sur place.

Village tentes

Un endroit réservé pour les tentes se trouvera à proximité de l'intendance, à 200 m du départ.

Communication

Le classement sera en ligne la semaine qui suit la compétition, sur le site internet et diffusé à tous les clubs. Des photos de la compétition seront à retrouver sur la page Facebook de la FSGT 93 que nous vous invitons à rejoindre.

Consignes générales importantes:

En accord avec le conseil départemental qui nous autorise à faire ce cross, nous demandons aux athlètes et aux accompagnateurs :

- **De respecter le lieu (parc classé Natura 2000)**
- **De ne pas s'échauffer sur la traverse (pelouse très fragile)**
- **De ne pas utiliser la piste d'athlétisme et le stade intérieur**

L'utilisation des pointes est INTERDITE, (sol varié : pelouse, chemins, stabilisé, béton sur 300 m).

Toute infraction à ces consignes pourra entrainer la disqualification de l'athlète ou du club.

Le parc restera ouvert au public durant la compétition.

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS

20 JANVIER 2019

REPECHAGES

Catégories Cadets à Vétérans

CLUB : _____

NOM	PRENOM	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	N°LICENCE	MOTIF

A ENVOYER AU PLUS TARD LE 25.01.18 AVEC LES JUSTIFICATIFS AU COMITE FSGT
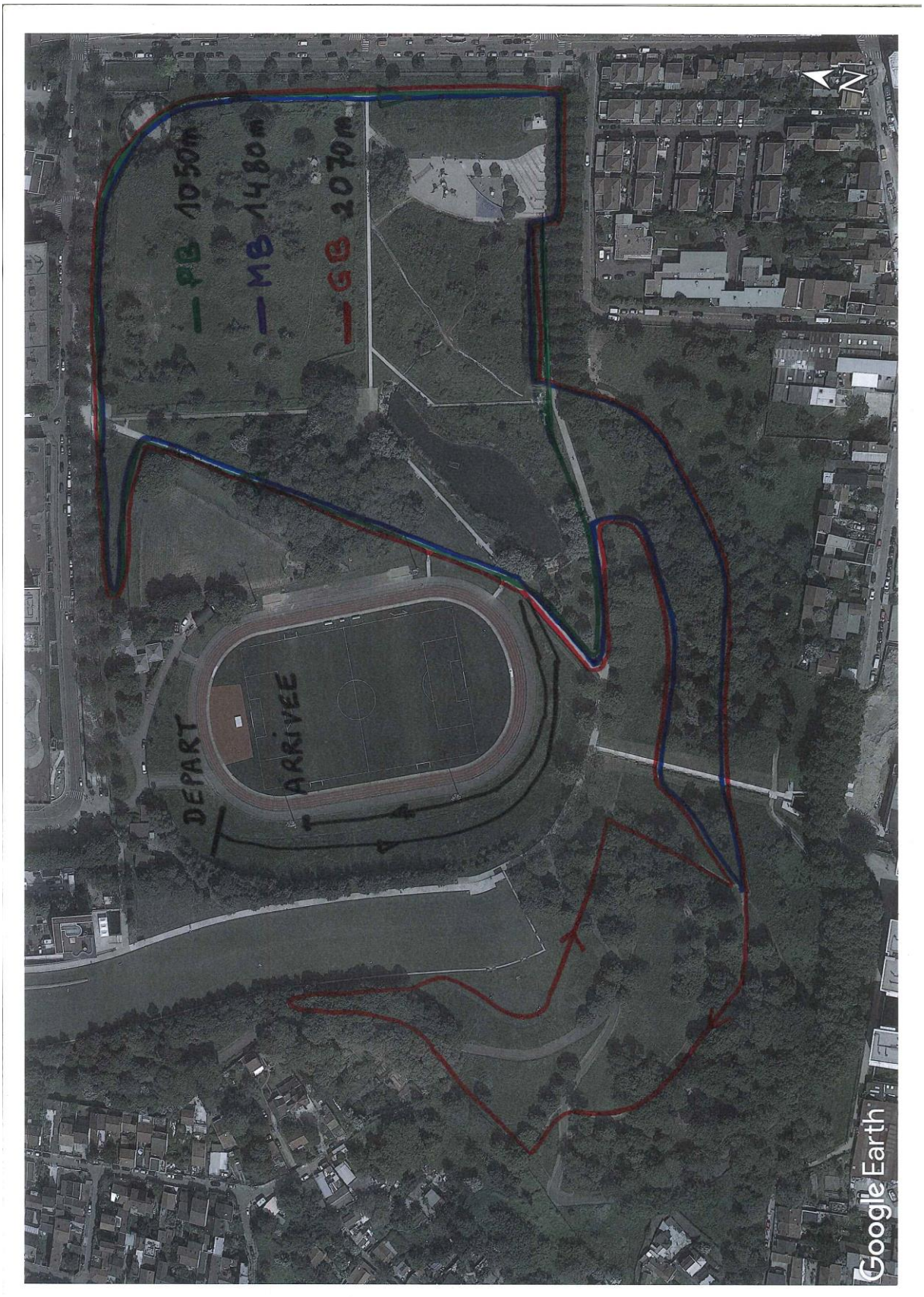
Plan